

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.145.B

**Station d'épuration
d'Angoulême
Frégeneuil -
Remplacement des
automates
programmables
industriels (API) :
avenant n°1**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **9 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Didier LOUIS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**STATION D'EPURATION D'ANGOULEME FREGENEUIL - REMPLACEMENT DES
AUTOMATES PROGRAMMABLES INDUSTRIELS (API) : AVENANT N°1**

Par délibération n°71 B du 1^{er} juillet 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour le remplacement des automates programmables industriels de la station d'épuration d'Angoulême Frégeneuil.

La commission d'appel d'offres du 22 septembre 2010 a attribué le marché à l'entreprise ACPI située Domaine de la Combe à Saint-Yrieix, pour un montant total de 188 659,06 € HT (tranche ferme et 2 tranches conditionnelles).

Considérant que la future station d'épuration de Fléac sera dotée du logiciel TOPKAPI et que le service d'autosurveillance des réseaux en est déjà équipé, il est nécessaire de s'orienter vers une homogénéité des logiciels de supervision utilisés par la direction de l'assainissement.

C'est pourquoi il convient de remplacer les automates de la station d'épuration de Frégeneuil, ce qui n'engendre aucune plus-value.

De plus, il est apparu profitable à l'ensemble du service, d'ajouter un module de gestion et de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) à ce logiciel. Cette adjonction représente une plus value de 1 523,88 € HT.

Enfin, le délai d'exécution de la tranche ferme du marché est porté de 10 à 15 semaines à compter de la notification du marché, en raison d'un retard dans l'approvisionnement de certaines pièces indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble.

Vu l'avis favorable de la commission environnement-cadre de vie-construction du 19 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de remplacement des automates programmables industriels, ayant pour objet un changement de logiciel (sans plus-value), l'acquisition d'un module complémentaire de GMAO, pour un montant de 1 523,88 € HT et de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme à 15 semaines.

Le montant total du marché passe de 188 659,06 € HT à 190 182,94 € HT, soit une augmentation de 0,81 % par rapport au montant total initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget assainissement – chapitre 23.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

22 décembre 2010

Affiché le :

22 décembre 2010